



COMMUNE DE SAINT DENIS
Département de l'Aude

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis, légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est rassemblé à la salle commune de Saint Denis, sous la présidence de Monsieur Michaël LAURENT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service : 15

Présents : 9 CHABAUD Robert, CHAVERNAC Evelyne, FALCOU Frédéric, FOLCH Patrick, LAINE Olivier, LAURENT Michaël, MOUNDY Gilles, PUECH Michel, VALLET Francis formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 4 COUX Jennyfer, GARCIA DUTHOIT Virginie, MOUNDY Céline, RAJOL Julie

Absents avec procuration : 2 CONSTANSA Chantal à FOLCH Patrick, THOMASSIN CLEBON Delphine à LAURENT Michaël

Secrétaire de Séance : CHABAUD Robert

Objet : Désignation d'un Secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un Secrétaire de séance.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE comme Secrétaire de séance M. Robert CHABAUD

Votes : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le procès-verbal de la séance publique précédente.

Votes : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

- **Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est **composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes**, il s'agit de VALLET Francis, CHAVERNAC Evelyne, FALCOU Frédéric, LAINE Olivier

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

- **Élection des délégués**

Les candidatures enregistrées sont :

M. FOLCH Patrick

Mme CONSTANSA Chantal

Mme THOMASSIN CLEBON Delphine

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. FOLCH Patrick : 11 voix
- Mme CONSTANSA Chantal : 11 voix
- Mme THOMASSIN CLEBON Delphine : 11 voix

M. FOLCH Patrick est proclamé élu au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Mme CONSTANSA Chantal est proclamée élue au 1^{er} tour.

Mme THOMASSIN CLEBON Delphine est proclamée élue au 1^{er} tour.

M. le Maire précise que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

- **Élection des suppléants**

Les candidatures enregistrées sont :

M. LAURENT Michaël

M. CHABAUD Robert

M. VALLET Francis

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 0
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. LAURENT Michaël : 11 voix
- M. CHABAUD Robert : 11 voix
- M. VALLET Francis : 11 voix

M. LAURENT Michaël est proclamé élu au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

M. CHABAUD Robert est proclamé élu au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

M. VALLET Francis est proclamé élu au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'élection des délégués pour les élections sénatoriales telle que décrite ci-dessus.

Votes : Pour : 11 / Contre : 0/ Abstention : 0

Objet : Validation du choix de la CAO et signature des devis de « Réhabilitation des halles communales - tranche 2 »

P. FOLCH : le lot n°1 : remplacement des cheneaux et descentes des halles et de la maison des associations attenante ; lot n°2 : la façade extérieure des 2 bâtiments avec piquage et étanchéité ainsi que la partie intérieure des halles avec un enduit blanc, les pierres ne pouvant pas être nettoyées ; lot n°3 et 4 : plomberie, maçonnerie et menuiserie des WC PMR.

M. Le Maire : Nous sommes subventionnés à hauteur de 52% environ avec un reste à charge de 30 000€.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de réhabilitation des halles communales.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mercredi 3 juin 2026 afin de procéder à l'ouverture des plis et d'étudier les offres reçues.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les noms des entreprises retenues et les montants des offres suivants :

Lots	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Cheneaux descentes	CTH	3 156.30 €	3 787.56 €
Façades enduits	GP RAVALEMENT	53 832.00 €	64 598.40 €
Maçonnerie plomberie	FC DE SOUSA	4 130.00 €	4 130.00 €
Menuiseries	BORIS MENUISERIE	4 793.44 €	5 752.13 €
TOTAL		65 911.74 €	78 268.09 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres et d'accepter les offres des entreprises listées ci-dessus.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les devis des entreprises retenues et tout acte relatif à cette opération.

Votes : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

La parole est donnée au Conseil Municipal

P. FOLCH : nous devons déterminer la couleur des cheneaux des halles

M. PUECH : il faut voir la couleur des joints de la façade

O. LAINE : oui comme les joints

M. le Maire : on verra en fonction de la couleur des joints alors

P. FOLCH : le devis était en zinc patiné

M. le Maire : nous avons eu la réunion de réception des travaux de l'église ce matin à 8h30.

M'autorisez-vous à signer le cerfa de réception ?

Tous les élus présents donnent leur accord.

E. CHAVERNAC : les gouttières des halles en place actuellement peuvent-elles être récupérées ?

M. le Maire : on peut te les garder si tu veux

E. CHAVERNAC : oui je veux bien

La parole est donnée au public

Pas de public

La séance est levée

Le Maire,


Michaël LAURENT


Le Secrétaire de Séance,

Robert CHABAUD

